

	CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE
Autorité d'approbation	Politiques, règles et procédures en matière d'intégrité
Révisée	Mai 2026
Documents connexes	Politique d'intégrité

Préambule

La pratique d'un sport ou d'un loisir doit se dérouler dans un environnement sain, sécuritaire, inclusif et respectueux. Chaque athlète ou participant joue un rôle essentiel dans la création et le maintien d'un climat fondé sur l'intégrité, le respect et l'esprit sportif. Le présent code vise à encadrer les comportements attendus afin de protéger l'intégrité physique, psychologique et sociale de toutes les personnes impliquées.

Engagements généraux

L'athlète ou le participant s'engage à :

- 1. Pratiquer le sport ou le loisir dans un esprit de plaisir et de camaraderie**, en reconnaissant que la participation et le développement personnel priment sur la performance et le résultat.
- 2. Respecter les rôles et responsabilités des intervenants** (entraîneurs, dirigeants, officiels, bénévoles).
- 3. Respecter les règles et consignes** applicables, incluant les règles du sport, les règlements internes et les décisions des officiels.
- 4. Adopter un comportement respectueux en tout temps**, tant sur les plateaux, dans les installations, lors des déplacements, que dans les environnements virtuels (réseaux sociaux, plateformes numériques, etc.)
- 5. Faire preuve d'esprit sportif**, notamment en acceptant les décisions des officiels, en respectant les adversaires et les partisans et en demeurant maître de ses paroles, gestes et émotions, en situation de victoire comme de défaite.

Respect et intégrité

L'athlète ou le participant s'engage à :

1. **Contribuer activement à un milieu sécuritaire**, en adoptant des comportements qui favorisent le respect, l'intégrité et la dignité.
2. **S'abstenir de toute forme d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou de comportement inapproprié**, qu'il soit physique, psychologique, sexuel, verbal ou en ligne.
3. **Respecter toutes les personnes**, sans discrimination fondée notamment sur l'âge, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'origine ethnique, la langue, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap ou toute autre caractéristique personnelle.
4. **Utiliser un langage approprié et respectueux**, en s'abstenant de tout commentaire dégradant, humiliant, dénigrant, intimidant, insultant, haineux, vulgaire ou menaçant.
5. **Respecter les biens, les installations et les équipements** et éviter tout acte de vol, de vandalisme ou d'utilisation abusive.
6. **Faire un usage éthique et responsable des médias sociaux et des technologies**, en s'abstenant de diffuser des contenus nuisibles, diffamatoires ou portant atteinte à la réputation, à la vie privée ou à l'intégrité d'autrui.
7. **Refuser et ne tolérer aucune forme de dopage ou de consommation de substances** visant à améliorer artificiellement la performance ou compromettant la santé et la sécurité.
8. **Signaler et encourager à signaler sans délai** à une personne en situation d'autorité (entraîneur, responsable désigné) ou conformément aux mécanismes appropriés toute situation d'atteinte à l'intégrité ou situation préoccupante, qu'il en soit victime ou témoin.
9. **Prendre connaissance des ressources éducatives disponibles**, notamment celles du Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport, et contribuer à leur mise en pratique.